

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-50 : Mise en réseau des bibliothèques du territoire communautaire\_ Logiciel de gestion des bibliothèques et d'un portail Web\_ Formation de mise à niveau

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT qu'en 2014 la CCEPPG a financé un réseau entre les bibliothèques municipales de Visan et Grillon et que celui-ci a été étendu, en 2019, aux autres bibliothèques municipales et associatives du territoire, à savoir : Richerenches – Grignan – Montségur-sur-Lauzon – Taulignan et Valaurie / Roussas,

CONSIDERANT la décision du Président n°2019-71 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 autorisant la signature du marché pour la fourniture d'un logiciel de gestion des bibliothèques et d'un portail Web dans le cadre du projet de mise en réseau des bibliothèques du territoire communautaire, avec l'entreprise C3rb informatique, sise ZA de Lioujas, Rue de l'Aubrac à La Loubière (12740),

CONSIDERANT que l'évolution du logiciel nécessite une formation de mise à niveau pour les agents utilisateurs,

CONSIDERANT que la Commune de Jonquières (84), organise pour les agents bibliothécaires de la commune, une session de formation sur le même logiciel que celui utilisé par les agents du réseau des bibliothèques de la CCEPPG et qu'elle propose d'accueillir 4 agents de notre territoire afin de compléter la session de formation, permettant ainsi de réduire les coûts,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

### DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise C3rb informatique, sise ZA de Lioujas, Rue de l'Aubrac à La Loubière (12740), portant sur la fourniture d'une session de formation mutualisée avec la Commune de Jonquières, ci-annexée.

Article 2 : DE PRECISER que cette offre se détaille comme suit :

- Journée de formation utilisateurs SIGB : 270.00 € HT
  - Journée de formation contributeurs portail : 270.00 € HT
- Total : 540,00 € HT, soit 648,00 € TTC.

**Article 3 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4 : D'ADRESSER** la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, 9 mai 2023

Le Président,  
Patrick ADRIEN

